

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT



Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction des affaires maritimes

Décision du 22 février 2013 portant désignation des membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime

NOR: TRAT1305104S

(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice des affaires maritimes,

Vu l'arrêté du 22 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1988 relatif au comité spécialisé de la formation professionnelle maritime,

Décide:

## Article 1er

Sont désignées membres du comité spécialisé de la formation professionnelle maritime les personnes suivantes :

- 1. En tant que représentants des pouvoirs publics :
- M. Patrice VERMEULEN, directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique Manche.
- 2. En tant que représentants de l'enseignement et de la formation maritimes :
- M. Luc PERCELAY, directeur du lycée professionnel maritime d'Étel.
- M. François DERMINON, professeur de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.
- M. Guillaume LASBLEIZ, professeur technique de l'enseignement maritime à l'École nationale supérieure maritime.
  - M. François YVON, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).
- M. Ronan BOEZENNEC, représentant du Syndicat national de l'enseignement technique agricole.-Fédération syndicale unitaire (SNETAP-FSU).
  - M. Nicolas MAYER, représentant de la Confédération générale du travail (CGT).
  - M. Guillaume LE FUSTEC, représentant des élèves de l'École nationale supérieure maritime.
  - M. Stéphane RETAILLEAU, parent d'élève du lycée professionnel maritime d'Étel.
  - 3. En tant que personnes qualifiées :
  - M. Gilles ARCHER (UNAPPRO), représentant du secteur de la plaisance professionnelle.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 22 février 2013.

R. Bréhier